



Comité technique ministériel du 29 octobre 2019

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le directeur des Ressources humaines, mesdames messieurs, chers camarades,

En cette période de congé d'automne, nous voudrions commencer par des remerciements appuyés à tous les agents des services qui ont permis, grâce à leur patience et leur abnégation, la tenue dans les moins mauvaises conditions possibles de cette série de CTMs, aux ordres du jour particulièrement chargés compte tenu de l'importance pour l'avenir de nos ministères des textes présentés.

Ce comité technique intervient après le vote défavorable unanime sur plusieurs textes soumis au CTM du 14 octobre dernier. Bien sûr, nous ne nous attendions pas à voir des ministres pour ce CTM reconvoqué, mais tout de même.

Ces votes unanimes « contre » traduisent bien le profond malaise qui existe aujourd'hui dans nos ministères :

Sur le cas des ATE-TE : nous aurions pu nous entendre sur un plan de requalification à la hauteur des besoins de nos ministères, attestés depuis longtemps. Mais vous en profitez, dans un exercice de voltige réglementaire, pour essayer de vous délester de la gestion d'un corps pourtant emblématique de la politique de préservation de la biodiversité que vous prétendez porter...et ce sans aucune concertation préalable bien sur !

Sur le cas de l'ANCT, pour laquelle vous vous obstinez à ne pas vouloir une présence du ministère en charge de l'environnement, dans sa tutelle ou dans son pilotage local.

Sur le sujet de l'université Gustave Eiffel, abordé malheureusement en fin de réunion, et seulement pour information, madame la directrice générale a donné quelques réponses expresses qui sont loin de nous satisfaire, maniant souvent l'engagement personnel alors même que les textes prévoient qu'elle ne sera plus responsable de l'UGE dans les 6 mois qui suivront sa création. Mais nous n'avons guère eu le temps de lui répondre. En particulier, elle a fort mal répondu sur les plus de 100 postes évaporés dans le PLF 2020 à l'occasion du transfert budgétaire. Pouvez-vous nous répondre aujourd'hui ? La recherche dans les domaines du ministère a-t-elle des chances de récupérer ces postes perdus ?

Pas beaucoup de réponses non plus sur l'avenir des corps de notre ministère dans cet établissement, ni sur l'organisation des fonctions techniques et administratives, ni sur la gestion des corps de CR-DR du développement durable après le 01/01/2020.

Pouvez-vous nous dire quel est l'avis des organes consultatifs du ministère de la recherche sur ce projet ? Quel est l'avis du CNESER par exemple ?

Côté budget, nous attendons de voir ce qu'il ressortira de l'examen du PLF par le Parlement, mais nous devons avouer que nous avons beaucoup de mal à nous y retrouver entre les annonces ministérielles, les articles de presse, la lecture du PLF lui-même, les promesses de cabinet, les annonces des administrations centrales aux services...

Mouvement social dans les Parcs nationaux... annonce de gel des baisses dans les Parcs en 2020 ... annonce de réduction d'effectifs par les directeurs de certains Parcs... contradiction par le ministère... C'est quoi le bilan ? La FSU et le CDME ont convaincu les parlementaires de la commission du développement durable de se mobiliser ; et notre ministre que fait-elle ?

Accident de Lubrizol... annonce de maintien des moyens chez les ICPE (alors que la pente des moyens dédiés aux risques était à la baisse et aggravée dans le PLF2020 avec - 24 ETPT). Mais au détriment de quoi ? De la prévention des risques naturels ? Jusqu'à la prochaine grande inondation ?

Annnonce du maintien des effectifs à l'OFB en 2020... mais annonce urbi et orbi par la DEB de missions transférées à l'OFB (sans moyen donc) sans compter la délégation de gestion des ATE-TE là aussi sans moyen transféré Le texte est passé en CTM, on se lâche. Doit-on vous rappeler une fois encore que votre mission d'inspection associée à l'IGF disait il y a 4 ans qu'il manquait 300 emplois à l'ONEMA pour remplir ses missions. Nous vous rappelons qu'il n'a pas recueilli une seule voix favorable, y compris d'organisations qui en avaient soutenu le principe depuis longtemps. Et parmi les organisations représentatives dans le futur OFB, unanimité contre. Ca devrait amener l'administration à la prudence, plus qu'à la fanfaronnade.

Au moins, pendant que les OS sont occupées par la création de toutes ses structures pour le 01/01/2020, elles ne sont pas occupées, pourriez-vous penser à surveiller ce qui se détruit par ailleurs.

Détrompez-vous ! Nous ne lâcherons pas.

Vous avez loué, lors de la signature du protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la qualité du dialogue social à travers l'engagement de nos négociateurs.trices.

Prenez exemple et créez les conditions pour que cela se reproduise !

Sur les lignes directrices de gestion : engagez une négociation, mais pas à marche forcée. Nous demandons des règles de bon sens, dans l'intérêt de tous les agents, des services et des missions. Nous demandons de la transparence, de la justice, de l'égalité dans les processus de promotion et de mobilités. Et nous sommes légitimes, car élu.es par les personnels, pour contrôler l'application de ces principes.

Sur les frais de déplacements ? Engagez une négociation, qu'on mette fin à la gabegie dans l'application des textes !

Et après le report de 3 ans obtenu pour l'entrée dans le Rifseep pour les corps techniques, y aura-t-il concertation pour une revalorisation ? Cela sera-t-il dans l'agenda social ?

Vous nous trouverez sans relâche lorsqu'on constate le déni, parfois, de l'administration du ministère quant aux difficultés de gestion. Nous avons eu l'occasion de le signaler dans d'autres enceintes, les difficultés individuelles auxquelles les agents sont confrontés sur leur bulletin de paie créent parfois des situations dramatiques, et parfaitement inexplicables, et malheureusement inexpliquées, quand la plupart des agents n'ont plus aujourd'hui que leurs changements d'échelons pour obtenir le maintien de leur pouvoir d'achat (il n'est même plus question de progression de carrière). SFT non perçu, remboursement des frais de transports, mise à jour des régimes indemnitaires, on ne compte plus les problèmes qui nous remontent, avec des erreurs qui s'étirent parfois sur plusieurs années. Au-delà de la destruction des effectifs, comment voulez-vous que nos ministères fonctionnent quand les agents promus ou en mobilité subissent autant d'erreurs de gestion ?

Nous ne referons pas la liste de nos questions de la semaine dernière, nous allons vous laisser préparer de vraies réponses pour le prochain CTM.

Nous avons bien sûr posé de nouveaux amendements pour les textes soumis à nouveau à l'examen de ce CTM et reviendront à ce moment-là sur certains points. Une remarque sur le décret TE-ATE : Heureusement qu'un vote unanimement contre nous permet de revoir les modifications acceptées en séance, tant leur transcription est éloignée de l'objectif initial des amendements déposés pour le 14 Octobre.

Je vous remercie,